

Mi-mars	Publication des modalités et instructions du mouvement
31 mars	Date limite de réception (cachet de la poste faisant foi) à l'inspection académique (DIPER1) des fiches barème accompagnées, le cas échéant, des pièces justificatives (attestation d'emploi du conjoint, reconnaissance de travailleur handicapé...)
25 mars	Publication de la liste des supports d'affectation numérotés
25 mars	Ouverture du serveur académique → début de la saisie des vœux
7 avril	Fermeture du serveur → fin de la saisie des vœux
27 avril	Commission du barème
29 avril	Envoi des accusés de réception dans la boîte I-PROF avec récapitulatif des vœux et barème complet. Ce document est à vérifier par les personnels. Les anomalies éventuelles devront être signalées à la DIPER au plus tard le 4 mai 2010, par courrier électronique , à l'adresse suivante : ce.ia07-mouvement@ac-grenoble.fr
4 mai	Dernier délai pour signaler à la DIPER une anomalie dans le barème. Passé ce délai, aucune modification de barème ne pourra être prise en compte.
20 ou 21 mai	Consultation de la CAPD et publication des résultats définitifs par internet dans la boîte I-PROF.
2^{ème} quinzaine de juin	Phase d'ajustement